

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-163

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 8 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. DAVIET, GILLET, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 18

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ARACHES-LA-FRASSE - AMENAGEMENT DU CENTRE STATION - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ME 17 080 AVEC L'ENTREPRISE CHATEL

Exposé du Président,

Par marché N° ME 17 080 en date du 12 juin 2017, le SYANE a confié à l'entreprise CHATEL, la réalisation de travaux de construction d'un réseau d'éclairage public, dans le cadre de l'aménagement du centre de la station, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet INFRAROUTE.

Dans le cadre de l'exécution du marché, l'installation des éclairages de gradins de plein air a nécessité des adaptations particulières. Ainsi, l'installation de rubans lumineux nécessite la fourniture et pose de profilés inox sur mesure non prévus au programme de travaux initial. De plus, la commune souhaite disposer d'une solution de pilotage d'éclairage plus élaborée concernant les scénarios dynamiques de mise en lumière.

Le montant initial du marché s'élève à 155.721,00 € H.T.

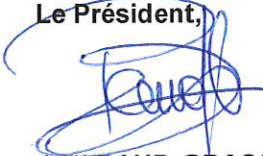
Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 6 150,00 € H.T., soit une incidence de 3,95 % sur le montant du marché initial.


Ce montant étant inférieur à 5 % du montant initial du marché, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat n'a pas été sollicitée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE